

Protection du climat par le biogaz

Certificats suisses de réduction CO₂
issus d'installations de biogaz agricole

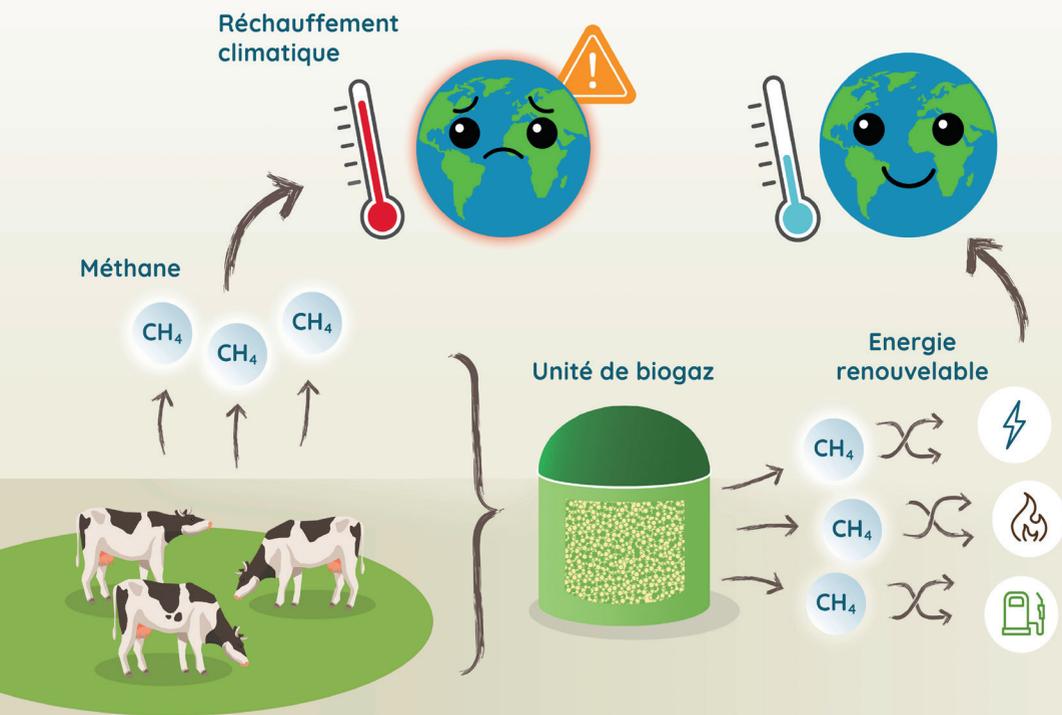


Fachverband landwirtschaftliches Biogas
Association faîtière des biogaz agricoles

Le courant vert de la ferme contribue à une protection climatique durable

Compensations CO₂ Swiss-VER

Les installations de biogaz agricole apportent une contribution active à la protection du climat. Elles réduisent principalement les émissions de méthane et dans une moindre mesure d'autres gaz à effet de serre, tels que le dioxyde de carbone et protoxyde d'azote. Les certificats Swiss-VER en résultant sont bien adaptés pour les entreprises dont les produits, procédés ou opérations complexes se veulent neutres en CO₂. Ces compensations sont également attribuées aux voyages, événements ou transports, qui souhaitent proposer des prestations neutres en CO₂.





Standard

Standard¹

ISO 14064, Swiss-VER (Verified Emission Reduction)

Vérification

TüV Rheinland

Registre/Plateforme

CSA (GHG CleanProjects®)

Vintage

dès 2018/2019

Morcellement

possible à partir de 50 tonnes CO₂e ¹ autres standards sur demande

Les avantages

- ✓ Compensation climatique en Suisse
- ✓ La valeur ajoutée reste en Suisse
- ✓ Achat de certificats d'installations locales individuelles possible
- ✓ Contribution à la transition énergétique à travers la production de biogaz
- ✓ Soutien aux exploitations agricoles innovantes
- ✓ Promotion de la production énergétique décentralisée, principalement à partir d'engrais de ferme
- ✓ Soutien aux producteurs de biogaz privés indépendants

Idéales pour des compensations volontaires des institutions et des particuliers; vous ne pouvez cependant pas faire valoir ces compensations à titre de l'accord de Paris ou envers la loi suisse sur le CO₂.



*Souhaitez-vous recevoir
une offre sans engagement ou
avez-vous des questions ?
Adressez-vous à :*



**Ökostrom
Schweiz**

Fachverband landwirtschaftliches Biogas
Association faîtière des biogaz agricoles

Ökostrom Schweiz

Technoparkstrasse 2, 8406 Winterthur

Tel. 056 444 24 96

klimaschutz@oekostromschweiz.ch

www.oekostromschweiz.ch